



REDUCTION DES VACANCES PAR EMPLOYEUR AU DERNIER MOMENT

Par **Visiteur**, le **12/07/2011** à **09:13**

Bonjour, un employeur peut il au "dernier moment" réduire le temps des vacances de ses employés ? Nous sommes quasi mi-Juillet, un employeur peut il signifier à ses employés qu'ils ne peuvent finalement pour les congés d'été de cette année prendre que 2 semaines de congés et plus 3 ou 4 ! Y-a t'il un préavis pour ce genre de choses ?

Merci

Par **P.M.**, le **12/07/2011** à **09:32**

Bonjour,

Sauf en cas de circonstances exceptionnelles, les dates de départ en congés payés ne peuvent pas être modifiées moins d'un mois avant...

Je rappelle que l'employeur doit accorder 24 jours ouvrables de congés payés pendant la période du 1er mai au 31 octobre et seulement au minimum 12 jours ouvrables avec l'accord du salarié...